



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE  
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : [www.saintgenislargentiere.fr](http://www.saintgenislargentiere.fr) / courriel : [mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

### PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 AVRIL 2025

Vendredi vingt cinq avril deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

**14 membres présents** : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Laurent CHABAUD, Colette PERIER, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO, Arnaud VERNAY, Virginie MASSE, Jean-Charles JULLIN.

**0 membre excusé** :

**0 procuration** :

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
2. Demande de subvention au titre du partenariat territorial.
3. SIEMLY : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
4. Avenants aux travaux de rénovation de 2 logements et d'une salle de classe de l'école.
5. Projets et travaux en cours.
6. Compte rendu des commissions.
7. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2025.
- Approuve la demande de subvention auprès du département dans le cadre des produits des amendes de police. Le projet concerne la réfection des glissières de sécurité situées « au bissardon » et « aux vignes ». (délibération 20.2025)
- Approuve la demande de subvention auprès du département dans le cadre du partenariat territorial. La demande concerne l'aménagement des différents points d'apports volontaires des déchets : entrée du village, « Lafay », « les Vignes ». (délibération 21.2025)

- Valide le rapport annuel 2024 du SIEMLY sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. (délibération 22.2024)
- Accepte 2 avenants au marché de la rénovation des deux logements et de la rénovation thermique d'une classe : lot 4 plâtrerie-peinture +11 111.98 € HT (délibération 23.2025) et lot 8 électricité courants faibles + 4 566.10 € HT (délibération 24.2025). Une visite du chantier est programmée pour les élus le 6 juin à 20h.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
  - o **Lotissement OPAC** : la commission d'attribution des logements est prévue le 3 juin pour une occupation par les locataires en juillet. Une visite est proposée aux élus le 26 mai à 17h.
  - o **Lotissement communal « St Roch »** : 1 désistement a eu lieu en raison du financement non obtenu. Suite à un recours gracieux de la Préfecture, il est demandé au conseil municipal le retrait de la délibération n° 02.2025 relative à une décision modificative du budget lotissement St Roch. (délibération 25.2025)
  - o **Chicanes « route de Duerne »** : une convention avec le département est nécessaire lorsque des travaux sont effectués sur une RD (délibération 26.2025). Les travaux vont maintenant pouvoir être effectués.
  - o **Acquisition des terrains « aux conches »** : les ventes sont signées. Pour l'entretien de ces terrains, il a été convenu que M. CHALANDON mette des moutons.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - o **Conseil municipal enfants** : la chasse aux œufs a bien fonctionné, 480 œufs ont été cachés. Pour l'année prochaine, il est évoqué d'associer cette chasse aux œufs avec une animation « crêpes » ou autres.
  - o **Conseil d'école**: les parents d'élèves ont été reçus suite à plusieurs interrogations pour la rentrée prochaine. L'annonce pour le recrutement d'une ATSEM supplémentaire sera publiée courant mai (CDD d'1 an à temps complet). La personne recrutée sera également en renfort à la cantine de 11h30 à 12h30. En attente du devis pour l'installation d'une cloison amovible dans la classe maternelle pour créer un espace couchettes plus grand. La garderie de 16h30 à 17h30, pour les petits, se fera tous les soirs dans leur classe (en haut), les grands restent en bas. Le projet théâtre des CE-CM a été un vrai succès, félicitations aux enfants et à l'institutrice. Le projet avec le GAAP (groupement d'animation d'arts plastiques) aura lieu du 14 au 19 mai à la salle des fêtes.
  - o **Vie du village** : les mamans seront à l'honneur le dimanche 25 mai à 10h30 à la salle des fêtes. Les papas seront également fêtés le dimanche 15 juin, à 11h place de la mairie.
  - o **Culture – CCMDL** : une subvention a été accordée à l'association organisatrice du festival « Atractiv » à Longessaigue. La fête de clôture du prix littéraire « jeunesse » aura lieu le 24 mai à St Laurent de Chamousset.
  - o **CEPOS** : plusieurs projets de différentes communes ont été présentés.
  - o **SPL Escap'ad** : les tarifs du centre aquatique et de loisirs vont augmenter d'environ 5%.
  - o **SYDER** : avec les certificats d'économie d'énergie, le SYDER va reverser à la commune la somme de 2 230.72 €. (délibération 27.2025)
  - o **SIVOS** : la gestion du secrétariat et de la comptabilité va se répartir entre 2 agents communaux de Ste Foy.
- Est invité à l'inauguration du bar-restaurant du village « la Fringale » le mercredi 7 mai à 18h. M. RODRIGUEZ ouvrira totalement à partir du 12 mai.
- Entend le bilan 2024 des pompiers avec 39 interventions sur la commune.
- Entend que les pièges pour les frelons asiatiques sont en place jusqu'au 15 mai. Plusieurs ont déjà été capturés, autant de nids seront évités.
- Valide la demande de mise à disposition gratuite d'un barnum par la Région. Ce barnum (3 m x 3 m) sera à disposition des associations et organisateurs d'évènements sur la commune. (délibération 28.2025)

- Est informé que Mme Laëtitia VALLET, de la MAM, arrête sont activité au sein de la structure. C'est Mme Catherine BARJON qui la remplacera.
- Note que la commémoration du 8 mai aura lieu à 10h30.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 29.2025)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 6 juin à 20h30 en mairie (visite du chantier « école » à 20h).

Document établi le 30 avril 2025.

Le Maire,  
Alexis BADOIL

